



MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES, PORTE PAROLAT DU GOUVERNEMENT

Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche

Contribution du Ministère des Droits des Femmes

D'une manière générale, le monde de l'enseignement supérieur et de la Recherche a un rôle pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les inégalités entre les sexes se nourrissent souvent de préjugés, de stéréotypes sexistes, d'images colportées que la recherche, que l'Enseignement supérieur doit contribuer à faire reculer. Le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes a besoin de l'apport des recherches pour mettre en exergue préjugés et discriminations qui se cachent derrière les idées reçues.

L'enseignement supérieur, la recherche peut et doit apporter sa pierre au grand débat public sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

C'est un élément de l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes que le Gouvernement a décidé de mettre en place pour faire avancer la cause des femmes : sur le terrain de l'égalité professionnelle ; sur le terrain des violences faites aux femmes ; sur le terrain de la place plus généralement qui est accordée aux femmes dans la société, dans les responsabilités sociales, politiques.

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche va désigner dans les prochains jours un haut-fonctionnaire en charge de l'égalité des droits pour impulser et suivre les travaux en matière d'égalité des droits dans le ministère, en soutien de la « mission pour la parité et pour la lutte contre les discriminations » qui existent déjà.

Un point de rencontre est d'ores et déjà prévu avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre des *conférences de l'égalité* afin d'établir une feuille de route partagée pour faire avancer le sujet de l'égalité et de la parité dans le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur.

L'égalité entre les femmes et les hommes se décline dans les trois problématiques des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- **La réussite des étudiants et des étudiantes**

Les jeunes filles sont présentes et réussissent dans les études : elles représentent 55 % des étudiants à la rentrée 2010. En moyenne, 30 % des filles sorties du système éducatif sont diplômées de l'enseignement supérieur contre 22 % pour les garçons ; on comptait 64,4% de femmes parmi les diplômés(es) de Licence en 2008.

Et pourtant, c'est le paradoxe, l'insertion globale des femmes sur le marché de l'emploi est moins bon que celui des hommes : les écarts salariaux entre les femmes et les hommes demeurent importants (27 %) ; il reste des parois et autres plafonds de verre qui aujourd'hui sont les freins à l'égalité professionnelle : 51 % des emplois occupés par les femmes sont concentrés dans 12 des 87 familles professionnelles répertoriées par l'Insee. Par ailleurs, les femmes arrêtent dans certaines filières trop tôt leurs études, ce qui ne leur garantit pas une bonne insertion sur le marché du travail.

Au centre de cette réalité est l'absence de véritable mixité dans les filières de formation : 89 % des filles dans les filières santé-sociale et 85 % de garçons en sciences de l'ingénieur ; peu de filles en classes prépa scientifiques (30 %) contre 73 % en prépas littéraires ; seulement 39 % de femmes parmi les docteurs en sciences et seulement 27 % parmi les ingénieurs.

- **La réorganisation de la recherche**

Du point de vue de l'égalité entre les femmes et les hommes, la question revêt pour moi une double dimension : la place des femmes dans la recherche et la prise en compte du Genre dans la Recherche.

Sur le premier point, nous sommes comme dans d'autres champs confrontés à la question du « plafond de verre » : 42,4% de femmes parmi les maîtres(es) de conférence mais seulement 22,6% de femmes parmi les professeurs(es) d'université en 2010 et 25% seulement de femmes parmi les directeurs(trices) de recherche au CNRS en 2008.

Dans les domaines de l'innovation et de la recherche, la question de la prise en compte du genre dans les ressources humaines est centrale. On retrouve la force des stéréotypes et des représentations : les femmes sont trop peu présentes parce que leur parcours, les compétences et le milieu ne s'inscrivent pas dans le modèle du chercheur calqué sur le parcours d'un homme scientifique dont la vie est entièrement dédiée à son activité professionnelle et dont la carrière est cadrée et unidirectionnelle.

En ce qui concerne la recherche sur le genre elle-même, en l'absence d'une prise en compte des différences de sexe et du Genre, le point de vue masculin, prenant le cas des hommes pour une référence neutre et absolue, gouverne, sauf exception, l'ensemble des démarches et programmes scientifiques, ce qui souvent conduit à des généralisations erronées.

Introduire le point de vue du Genre en sciences, dans tous les secteurs scientifiques, s'avère donc une nécessité et un facteur de qualité de la recherche. Le Genre ne peut être oublié ou mal pris en compte dans les objets de la recherche et dans son application, non seulement car il fait partie intégrante d'une recherche pertinente mais également parce qu'il est depuis longtemps intégré dans la recherche internationale.

- **La gouvernance des établissements**

Un seul chiffre illustre l'enjeu : 27,7% de femmes dans les Conseils d'administration des universités en 2010 (Observatoire de la parité, 2010). Comme l'a souhaité la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, la logique de la parité doit être inscrite dans les réflexions des Assises.

L'égalité entre les femmes et les hommes se décline au travers de trois questions prioritaires, étant précisé que la question de la formation des personnels enseignants, d'orientation et d'éducation – évidemment cruciale – est également évoquée dans le cadre de la concertation engagée par le ministre de l'éducation nationale.

1. Avancer vers l'égalité au sein des établissements : carrières, jury, instances

Le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur n'est pas paritaire et il existe des inégalités dans les distributions des rôles. Cela concerne les instances de décision : les présidences, les conseils centraux et les directions de composantes, mais aussi les comités de sélection, jurys de recrutement des enseignant·e·s - chercheur·euse·s. Cela concerne aussi la gestion des carrières et la distribution des rôles dans les postes de responsabilité.

Il serait souhaitable que chaque établissement établisse un état des lieux sexués en matière d'emploi de manière à éclairer la situation, à permettre qu'il y ait des débats dans les établissements d'enseignement supérieur sur ces questions. C'est la base pour pouvoir établir des comparaisons et mettre au point des stratégies

Il y a évidemment les incitations et les chartes comme celle de la Conférence des présidents d'Université, adoptée en 2009 pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'université. Elle s'applique progressivement et constitue une base mais cette question doit évoluer plus globalement et dans l'ensemble des établissements. Les Assises pourront nourrir la réflexion sur ce sujet.

Il ne semble pas que cette question de l'équilibre entre hommes et femmes soit posée au niveau de la contractualisation avec l'Etat, ce qui aurait le mérite d'inscrire la question de manière durable et avec une logique d'objectifs. Elle pourrait également l'être au niveau de l'évaluation des établissements par l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

La loi du 12 mars 2012 dite Sauvadet va faire évoluer la situation puisqu'elle prévoit que les jurys de recrutement et de promotion devront à compter du 1^{er} janvier 2015 respecter une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe.

Pour certains concours il est possible qu'il puisse y avoir des difficultés de vivier à présent. Mais c'est l'intérêt de cette évolution que de poser la question de fond du vivier de femmes pour les recrutements d'enseignants-chercheurs.

La question de la politique d'égalité s'exprime aussi au travers des instances dirigeantes des universités. Des progrès doivent être réalisés même si juridiquement la question n'est pas simple. C'est un point qui sera abordé dans le cadre des conférences de l'égalité.

2. Favoriser la mixité des filières de formation et agir sur l'orientation

La réussite des étudiantes, celle de long terme passe par une action sur la question de l'orientation et de la mixité des filières de formation.

Cela suppose d'agir en amont, en lien avec les services du ministère de l'Éducation nationale bien sûr sur le créneau « -3 ans avant le Bac / + 3 ans après le Bac » pour favoriser la diversification des choix d'orientation.

Cela concerne les choix d'orientation des jeunes filles et notamment vers les carrières scientifiques, les filières d'ingénieurs. Les métiers techniques, scientifiques, informatiques

changent et vont changer et il importe d'intégrer ces évolutions pour convaincre les jeunes femmes de s'engager.

Mais la mixité de l'orientation concerne également les garçons qui doivent aussi pouvoir s'orienter vers des filières à prédominance féminine. Cette question n'é jusqu'à présent pas été systématiquement posée.

Trois pistes de progrès peuvent être envisagées :

- Il importe de conduire une lutte contre les stéréotypes qui bien sur expliquent pour partie ces situations. La formation à la déconstruction des stéréotypes pour les personnels enseignants, d'orientation, à l'université comme dans le champ scolaire est un dossier essentiel, dont les effets attendus concernant d'ailleurs autant la diversification des choix d'orientation des étudiants que la question de l'égalité au sein de l'université. Il convient d'établir un module de « déconstruction des stéréotypes et de formation à l'égalité » dans la formation des personnels ;
- de développer les expérimentations pour faire avancer des idées nouvelles ; cette proposition a été évoquée avec les partenaires sociaux dans le cadre de la grande conférence sociale et elle sera déclinée en régions dans le cadre d'expérimentations auxquelles les établissements d'enseignement supérieur pourront s'associer avec les régions, l'Etat (préfecture de région et rectorats), les partenaires sociaux ;
- La question doit aussi être posée dans le cadre des réorientations en Licence. Il faut faire avancer la réflexion pour que les solutions de réorientation puissent également permettre d'accéder à des filières qui favorisent la mixité au plan global.

En matière d'orientation, la définition d'objectifs est sans doute complexe étant donné les déterminants induits par les choix réalisés plus tôt dans le système scolaire. Mais il est important que les établissements se donnent des indicateurs pour suivre cette question dans le temps et fondent des stratégies pour faire évoluer la situation actuelle.

3. Lutter contre toutes les formes de violence sexistes

La question des violences dans l'enseignement supérieur est apparue comme une question très importante au moment de l'examen de la loi relative au harcèlement sexuel.

Le Gouvernement a pris des engagements devant les parlementaires et le travail est en cours autour de trois orientations :

- D'abord l'information et la sensibilisation pour qu'il y ait une vraie prise de conscience ; le débat sur la loi harcèlement a été un déclencheur et il faut poursuivre cet effort de sensibilisation pour lever les tabous, qui persistent plus du côté de la société que du côté des femmes victimes.
- Plus durablement, il faut agir sur la formation des professionnels de l'université, les étudiants sur cette question des violences pour mieux prévenir les comportements ;
- Enfin, il y a la question des instances disciplinaires ; le débat a eu lieu au Parlement et le Gouvernement s'est engagé à faire évoluer le dispositif pour éviter les dénis de droit.

Il faut changer les états d'esprit, la culture et les procédures sur ces sujets.

4. Faire connaître et développer les recherches sur le genre

Il est courant d'entendre que les études de genre seraient une spécialité anglo-saxonne à laquelle la recherche française aurait échappé. En réalité, le développement des études de genre a été amorcé dès les années 1970 de manière conjointe entre la France et les Etats-Unis, mais a fait face en France à un manque de démarche structurée et globale, qui aurait permis d'investir l'ensemble des champs disciplinaires avec un soutien public durable. Il s'agit aujourd'hui de rattraper ce retard.

Le développement des études de genre est un enjeu majeur pour notre société. Tout d'abord, c'est un levier supplémentaire dans le combat pour l'égalité femmes-hommes dans l'enseignement supérieur et la recherche, et par écho dans toute la société. Le genre constitue un outil analytique des sciences sociales. Il permet de déconstruire les discours de naturalisation des rapports sociaux, et en particulier de révéler et d'analyser les relations de pouvoir entre hommes et femmes. La mobilisation des établissements d'enseignement supérieur est donc cruciale dans cette démarche. Il s'agit aujourd'hui d'encourager fortement la création dans les universités de départements dédiés à l'étude du genre afin d'en faire une problématique à part entière dans le champ universitaire, et d'accroître la visibilité des chercheurs dans ce domaine.

Les études de genre sont également indispensables pour interroger les stéréotypes qui sont toujours prégnants dans les cursus universitaires. On ne pourra pas travailler à des innovations pédagogiques pour la réussite du plus grand nombre sans se pencher sur la dimension genrée des interactions entre acteurs du monde universitaire. Intégrer le genre dans les projets de recherche permet en effet de conduire une réflexion en amont sur le recrutement, sur la notion d'excellence et d'innovation, et sur la prise en compte du genre dans la méthodologie, l'objet de recherche et la valorisation.

Parce que les analyses en termes de genre présupposent que toute production de savoir est traversée par des phénomènes de pouvoir, son usage est pertinent au-delà même des sciences sociales, et a sa place également dans les humanités et les sciences, comme le témoignent de nombreuses initiatives à l'étranger. En l'absence d'une prise en compte des différences de genre, le point de vue masculin, prenant le cas des hommes pour une référence neutre et absolue, gouverne, sauf exception, l'ensemble des démarches et programmes scientifiques, ce qui peut conduire à des généralisations erronées. Il s'agira donc de poursuivre et à terme de généraliser des expériences comme celles menées à l'Université Paris Diderot ou à Sciences po qui visent une intégration obligatoire de la problématique de genre dès la première année de licence. La mobilisation de nos institutions doit intégrer l'Agence nationale de la recherche dans la mise en place d'appels à projets thématiques pour accompagner les pouvoirs publics dans la politique d'égalité. C'est un enjeu tant en termes de compétitivité de notre enseignement supérieur qu'en matière d'innovation et de créativité pour notre pays.